

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-1435

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

**ARTICLE 9**

I. – Au début de l’alinéa 70, substituer aux mots :

« Elle n’a pas commis, ainsi que son ou »

les mots :

« Ni elle ni aucun de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« morale »

insérer les mots :

« n’ont commis ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« n’a »

les mots :

« n’ont ».

IV. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« et ne fait pas »

les mots :

« ni n'ont fait ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.